

République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/12/11

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 11 décembre 2018 - Délibération n° 2018/12/11

**OBJET : PROPOSITION DE RENONCEMENT AU PROJET DE RESTAURATION INTERIEURE ET D'AMENAGEMENT SCENOGRAPHIQUE DE LA TOUR ZIZIM A BOURGANEUF.**

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 05 décembre 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – SZCEPANSKI – CHAPUT – LANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – DUGAY – ROYERE – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – PEROT – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – PICOURET – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – SPRINGER – JOUANNEAUD – PIPIER – CAPS – SUCHAUD – HYLAIRES – MOREAU – JOUANNY – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – DEFEMME – PATAUD et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. CHAUSSECOURTE – GAUCHI – PARAYRE – GUILLAUMOT – TOUZET – LAINE – LABORDE – CHAUVIN – COUSSEIROUX – GAILLARD et Mmes LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – COLON et DESSEAUVE.

**Pouvoirs :**

1. M. CHAUSSECOURTE donne pouvoir à M. JUILLET
2. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
3. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. CALOMINE
4. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. PEROT
5. M. LAINE donne pouvoir à M. GRENOUILLET
6. M. LABORDE donne pouvoir à M. PATEYRON
7. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME

**Suppléances :** Mme MOREAU remplace M. GAUCHI – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX.

**Secrétaire de séance :** M. Franck SIMON-CHAUTEMPS

Scrutin secret

En exercice	Présents	Votants			
64	49	56			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
37	17	-	1	1	-

Le Président rappelle que par délibération n°2017/157 en date du 26 septembre 2017, le Conseil communautaire s'était majoritairement prononcé favorablement sur l'Avant-Projet-Demander (APD) et le plan de financement prévisionnel associé de la restauration intérieure et de l'aménagement scénographique de la tour Zizim à Bourganeuf, comprenant également l'aménagement de l'étage du bâtiment municipal où se situe le cinéma, la création d'une passerelle entre les deux bâtiments et des travaux sur les abords.

Dépenses (en € HT)	Recettes
Travaux bâti et abords : 763 199,00 €	FEADER (mesure 765) -44,10% : 507 286,97 €
Supports muséographiques et scénographiques : 213 250,00 €	Région (crédits sectoriels) -9,81% : 112 864,46 €
Hausses et aléas : 31 734,59 €	Etat /DRAC -6,04 % : 69 436,16 €
Honoraires divers : 142 127,00 €	Département (contrat de cohésion territoriale du Pays Sud Creusois) -5% : 57 515,53 €
	Communauté de communes -35,05 % : 403 207,47 €
<b>Total : 1 150 310,59 €</b>	<b>Total : 1 150 310,59 €</b>

Le Président précise que tous les accords de subvention sont intervenus, à l'exception de celui du FEADER dont l'instruction de la demande a tardé. Par courriel en date du 10 septembre 2018, les services de la Région ont informé que seules les dépenses effectuées jusqu'au 31/12/2020 seraient éligibles, ce qui impose une réalisation complète de l'opération à cette date.

Les financeurs attendent désormais une réponse de la Communauté de communes quant à l'engagement de la phase opérationnelle du projet.

Le Président indique que lors de la séance du Bureau communautaire du 13 novembre, le débat a été engagé entre les élus sur la poursuite ou non du projet, une majorité s'étant prononcée pour ne pas engager l'opération. Néanmoins, l'ensemble des élus présents a souhaité soumettre à délibération du Conseil communautaire la décision.

Afin d'alimenter les débats, le Président fait un point d'avancement sur le projet.

La tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre (rendu APD et autorisations) est désormais terminée et les autorisations de travaux nécessaires suivantes sont à ce jour délivrées :

- Autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques - arrêté en date du 31 janvier 2018 concernant les travaux dans la seule tour.
- Arrêté de permis de construire en date du 30 mars 2018, concernant l'aménagement de l'étage du bâtiment municipal où se situe, la création d'un monte-personne, d'une passerelle entre étage du cinéma et tour, ainsi que l'aménagement des abords de la tour.

Pour ces deux autorisations, la Communauté de communes a 3 ans pour débiter les travaux à compter de la date de l'arrêté (soit jusqu'au 31 janvier 2021). Toutefois, les délais d'engagement des travaux sont plus réduits avec les conditions des financements acquis.

Le diagnostic d'archéologie préventive sur les abords a été réalisé fin avril 2018 par l'INRAP et rendu, sans contraintes particulières.

Un point sur les différents financements est fait :

Financiers	Montants prévisionnels	Montants réels acquis	Décision	Délais
Etat - DRAC	69 436,16 €	69 436,16 €	-Arrêté du 8 mars 2018. -Travaux et honoraires MH uniquement : 25,90 % d'une dépense éligible de 268 093,30 € HT.	-2 ans pour engager, soit jusqu'au 08/03/2020. - 4 ans pour réaliser à compter du début d'engagement.
Région – crédits sectoriels	112 864,46 €	112 864,46 €	-Délibération 15/05/2017 puis convention attributive du 16/07/17. -Travaux et honoraires MH exclus des dépenses éligibles.	-2 ans pour engager à compter de la délibération, soit jusqu'au 15/05/2019.
Département – crédits convention Pays Sud Creusois 2015-2017	57 515,53 €	57 151,58 € (-363,95 €)	-Délibération 15/09/2017 et arrêté de subvention du 12/10/2017. -Travaux et honoraires MH non éligibles.	-1 an à compter de la notification, soit jusqu'au 12/10/2018. -Prolongation sollicitée et acceptée jusqu'au 11/10/2019.
Région pour FEADER	507 286,97 €	En attente	-En attente. -Ensemble des dépenses éligibles, sous réserve de 70% maximum de financements publics cumulés.	-Dépenses effectuées retenues jusqu'au 31/12/2020 (information récente du 10/09/2018). Donc obligation de réaliser l'ensemble de l'opération à cette date pour bénéficier de crédits.
<b>Sous-total subventions</b>	<b>747 103,12 €</b>	<b>239 452,20 €</b>		<b>En attente FEADER</b>
<b>FCTVA</b>		<b>226 436,44 €</b>		
<b>Autofinancement Communauté de communes</b>		403 207,47 € HT + TVA (230 062,12 €) – FCTVA = <b>406 833,15 €</b>		
<b>TOTAL opération</b>		<b>1 150 310,59 HT</b> <b>1 380 372,71 € TTC</b>		

Le Président explique que la réalisation complète de l'opération au 31/12/2020, condition pour obtenir le principal financement du FEADER (507 286,97 €), est matériellement impossible. En effet les délais de constitution, de passation et d'exécution des marchés publics (travaux et scénographie, avec honoraires complémentaires) ne sont pas tenables, l'opération étant initialement phasée sur 4 années. La capacité budgétaire est nulle pour conduire l'opération en deux exercices budgétaires (2019 et 2020). En outre, la Communauté de communes ne dispose pas des capacités de financement pour supporter de nouvelles charges d'exploitation d'un site touristique.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide, en accord avec la proposition du Bureau communautaire, de ne pas engager le projet de restauration intérieure et d'aménagement scénographique de la tour Zizim à Bourgneuf
- Demande à M. le Président, de signifier cette décision à l'ensemble des partenaires et financeurs concernés par cette décision ;
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

